

2025/2026

Guide de l'enfant à partir de 3 ans



Sommaire

Édito	3
Le cadre éducatif	4
Le projet éducatif de territoire (PEDT)	4
La charte des valeurs éducatives	4
Les titres et labellisations	5
La vie scolaire	6
Les écoles du 1 ^{er} degré	6
Le calendrier scolaire 2025/2026	7
Les horaires des écoles	8
Les inscriptions scolaires	8
Les actions éducatives	8
Les adultes au contact des enfants	9
L'accueil périscolaire	11
L'organisation de la semaine	11
Les accueils de la journée	11
L'accueil de loisirs	13
Le mercredi en période scolaire	13
Les vacances	14
Les séjours enfants	14
Le lien avec les familles	15
L'espace famille	15
Les 5 étapes pour participer aux activités périscolaires et extrascolaires	16
L'album photo numérique	19
Les dispositifs citoyens	20
Le Conseil municipal des enfants	20
Les Contrats loisirs jeunes	20
Le règlement intérieur	21
Pour les plus de 12 ans	22
Le collège	22
Le pôle ados MSA Jeunes	22

Édito

Chers parents, chères familles montsaintaignanaises,

Une nouvelle année commence! Accueil périscolaire, restauration scolaire, accueil de loisirs et séjours... Ce guide a vocation à vous aider à vous approprier les dispositifs municipaux à destination des enfants âgés de 3 à 12 ans, les dates clés et les astuces pour gérer vos réservations.

Cette nouvelle année scolaire verra la poursuite de notre projet de mandature. Après Saint-Exupéry et le Village, les travaux de végétalisation de la cour de l'école Curie laisseront place à plusieurs phases successives de plantations. Les esquisses dessinées pour l'aménagement de la cour de l'école Berthelot se concrétiseront à l'été 2026. À Camus, ce sont les travaux de réhabilitation qui seront préparés en coulisses au cours de cette année, aux côtés du maître d'œuvre en charge du chantier.

En ce qui concerne les projets éducatifs, nous continuerons à proposer des actions construites autour de la culture, du sport, de la citoyenneté et de la prévention.

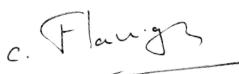
Nous poursuivrons le travail engagé avec l'Espace Marc-Sangnier, qui offre une programmation de qualité en ouvrant grand ses portes à nos enfants, et ceci dès leur plus jeune âge. Nous maintiendrons notre engagement en faveur de l'acquisition du savoir nager en proposant des stages de perfectionnement gratuits pendant les vacances scolaires, destinés à renforcer les compétences des enfants, sur prescription de leurs enseignants.

L'année 25/26 verra le renouvellement de l'assemblée des jeunes élus du Conseil municipal des enfants. Plus largement, les équipes d'animation continueront leur travail ambitieux, réalisé dans toutes les écoles et les accueils de loisirs. Elles reprendront leur dynamique visant à favoriser la rencontre entre enfants de quartiers différents, en organisant des événements inter-écoles ou des échanges entre générations.

Nous poursuivrons également notre démarche d'amélioration continue de notre restauration scolaire, faite maison à base de produits bruts, de saison et de qualité : une fierté municipale! De nouveaux engagements pris dans le cadre de la démarche *Mon restau responsable* seront déclinés au cours de cette année, comme la baisse du volume sonore dans les réfectoires, les achats de produits d'entretien écoresponsables, le renforcement de nos partenariats avec les fournisseurs alimentaires par exemple. De belles perspectives cette année encore!

Nous vous remercions donc pour la confiance que vous nous portez et vous souhaitons à tous une belle année scolaire à Mont-Saint-Aignan.

Catherine Flavigny
Maire de Mont-Saint-Aignan
Conseillère départementale



Stéphanie Tourillon
Adjointe au maire
chargée de l'enfance



Le cadre éducatif

La Ville de Mont-Saint-Aignan développe une politique éducative riche en faveur de l'enfance et de la jeunesse, qui se décline autour de 4 axes :

- garantir le bien-être et l'accompagnement des enfants;
- promouvoir la réussite éducative et l'égalité des chances;
- accompagner les familles sur les enjeux de parentalité;
- faire des enfants et des jeunes les citoyens de demain.

Le projet éducatif de territoire (PEDT)

L'accompagnement de la Ville auprès des 3/12 ans est structuré à travers le PEDT, un document rédigé pour 3 ans qui formalise la proposition d'un parcours éducatif cohérent, et qui encadre l'élaboration d'une offre d'activités ambitieuse et équilibrée pour chaque enfant du périscolaire et de l'accueil de loisirs. Celui-ci a été réécrit pour la période 2024/2027. Il est disponible en ligne, sur le site internet de la Ville.

La charte des valeurs éducatives

Cette charte a été rédigée par des parents d'élèves élus, des enseignants, des Atsem, et des agents de restauration et d'animation, lors de groupes de travail techniques organisés en 2019.

Préalable : les parents sont les premiers responsables et référents de l'éducation de leurs enfants. Ils donnent les bases de la vie en société au sein de la cellule familiale. Les autres membres de la communauté éducative agissent aux côtés des parents comme coéducateurs. Toute personne participant à l'accompagnement des temps de vie de l'enfant est inscrite dans un rôle de coéducation.

- Les principes républicains de laïcité imposent un cadre structurant sur le site d'accueil pour l'ensemble des activités qui s'y déroulent. Toute personne qui intervient est tenue à la neutralité concernant ses opinions personnelles en matière religieuse, politique ou philosophique.
- Chaque personne veille, dans le cadre de son intervention, à l'application des règles concernant la sécurité physique et affective des enfants. Elle signale à l'autorité référente et/ou à ses collègues, les situations dans lesquelles les conditions de sécurité ne seraient pas ou plus remplies.
- Les adultes référents peuvent s'autoriser à intervenir en cas de danger imminent.
- Chaque adulte doit faire preuve d'une attitude bienveillante pour favoriser la construction de la personnalité et l'autonomie des enfants.
- L'adulte au sein et aux abords de l'école doit être conscient qu'il représente un modèle pour l'enfant de par son attitude, sa tenue et ses propos.
- Le respect des personnes, des locaux et du matériel doit s'imposer à tous (adultes comme enfants) dans une logique de préservation du bien commun au service de tous.

- Les règles et les consignes posées doivent être claires pour l'enfant et les adultes référents. Elles doivent être respectées par tous. On peut néanmoins considérer qu'elles peuvent être adaptées aux circonstances.
- Les professionnels doivent, dans l'intérêt de l'enfant et de sa famille, s'efforcer de connaître et reconnaître les missions des différents intervenants. Les professionnels s'inscrivent ainsi dans une démarche constructive et collaborative.
- L'école, comme tout autre accueil de mineurs, est un espace de socialisation. Ces espaces permettent à l'enfant d'intégrer des règles de civilité. Ils favorisent le respect mutuel et le bien-vivre ensemble.

Les titres et labellisations

Ville amie des enfants (Unicef)

Mont-Saint-Aignan a été labellisée Ville amie des enfants par l'Unicef en 2017, dans la volonté de placer l'enfant au cœur de ses politiques publiques. Cette distinction, renouvelée en 2021 pour la période 2020/2026, résulte de son engagement auprès des enfants pour le bien-être, la lutte contre les discriminations et les violences, la participation citoyenne, la promotion des droits de l'enfant et la nutrition.



Euroscol (Eduscol)

L'école Camus a obtenu le label Euroscol délivré par l'Académie de Normandie en janvier 2021, après deux années à introduire l'anglais dans son enseignement quotidien. Cette distinction récompense la dynamique linguistique portée sur le terrain par les enseignants et les intervenants issus des grandes écoles UniLaSalle et Neoma Business School avec, en toile de fond, le partenariat fort qui lie la Ville à l'Éducation nationale.



Mon restau responsable

La Ville s'est engagée dans la démarche Mon restau responsable en 2023, afin de valoriser les efforts fournis dans le domaine de la restauration collective : le bien-être des enfants, l'assiette responsable, les éco-gestes, et l'engagement social et territorial (cf. pages 11 et 12). En 2025, la collectivité s'est réengagée pour deux ans pour progresser encore sur l'ensemble de ces domaines.



La vie scolaire

En moyenne, 1250 enfants sont accueillis chaque année au sein des écoles publiques montsaintagnaises, desservies par un réseau de transports en commun et disposant de parking à vélos. Par ailleurs, tous les abords des écoles sont des espaces sans tabac, au sein desquels il est interdit de fumer.

La Ville intervient dans plusieurs domaines : elle inscrit à l'école tous les enfants de plus de 3 ans résidant sur le territoire, elle assure l'entretien des sites (écoles, gymnases, espaces extérieurs) et elle finance le mobilier et les fournitures scolaires. Elle mène également une démarche éducative en proposant des actions sur tous les temps de l'enfant, mais aussi en participant au financement des transports, de la coopérative scolaire ou encore des sorties scolaires proposées par les enseignants.

Les écoles du 1^{er} degré

Les écoles maternelles publiques

Albert-Camus

Boulevard Siegfried
02 32 82 01 44
ce.0763107p@ac-normandie.fr
Directrice : Marielle Hammouda

Saint-Exupéry

Boulevard de Broglie
02 32 10 15 27
ce.0761105n@ac-normandie.fr
Directrice : Émilie Pertuzé

Village

Chemin de la Planquette
02 35 74 90 20
ce.0762907x@ac-normandie.fr
Directrice : Ariane Delamotte Legrand

Les groupes scolaires publics

Berthelot

31 bis, chemin des Cottes
02 35 88 50 67 (mat.) / 02 35 88 53 55 (élém.)
ce.0761101j@ac-normandie.fr
Directrice : Anne Riniker

Pierre et Marie-Curie

35, rue Aroux
02 35 75 04 52 (mat.) / 02 35 75 07 15 (élém.)
ce.0762430d@ac-normandie.fr
Directrice : Dominique Richard

Les écoles élémentaires publiques

Albert-Camus

Boulevard Siegfried
02 32 82 01 49
ce.0762928v@ac-normandie.fr
Directrice : Camille Cadinot

École Saint-Exupéry

Boulevard de Broglie
02 32 10 16 51
ce.0762716p@ac-normandie.fr
Directrice : Émilie Lesueur

Village

Chemin de la Planquette
02 35 74 88 20
ce.0762909z@ac-normandie.fr
Directeur : Delphine Liévin

Un établissement privé

École privée Saint-André

1, rue Hénault
02 35 70 68 73
dir.ec.standre.mtstaignan@srec-hn.com
www.ecolesaintandre.fr
Directrice : Mareva Dumont

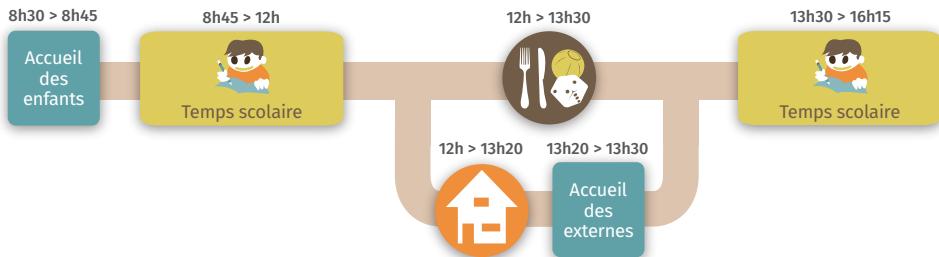
Le calendrier scolaire 2025/2026

Vacances scolaires de la zone B. Sous réserve de modification du ministère de l'Éducation nationale.

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août	
1	L	1	M	1	S	1	L	1	J	1	D	1	M	1	V	1	L	1	M	1	S		
2	M	2	S	2	D	2	M	2	V	2	L	2	J	2	S	2	M	2	J	2	D		
3	M	3	V	3	L	3	M	3	S	3	M	3	V	3	D	3	M	3	V	3	L		
4	J	4	S	4	M	4	J	4	D	4	M	4	S	4	L	4	J	4	S	4	M		
5	V	5	D	5	M	5	V	5	L	5	J	5	D	5	M	5	V	5	D	5	M		
6	S	6	L	6	J	6	S	6	M	6	V	6	L	6	M	6	S	6	L	6	J		
7	D	7	M	7	V	7	D	7	M	7	S	7	M	7	D	7	M	7	V	7	S		
8	L	8	M	8	S	8	L	8	D	8	D	8	M	8	V	8	L	8	M	8	S		
9	M	9	J	9	D	9	M	9	V	9	L	9	J	9	S	9	M	9	J	9	D		
10	N	10	V	10	L	10	N	10	S	10	M	10	V	10	D	10	M	10	V	10	L		
11	J	11	S	11	M	11	J	11	D	11	M	11	S	11	L	11	J	11	S	11	M		
12	V	12	D	12	M	12	V	12	L	12	J	12	D	12	M	12	V	12	D	12	M		
13	S	13	L	13	J	13	S	13	M	13	V	13	L	13	M	13	S	13	L	13	J		
14	D	14	M	14	V	14	D	14	M	14	S	14	M	14	J	14	D	14	M	14	V		
15	L	15	N	15	S	15	L	15	J	15	D	15	D	15	M	15	V	15	L	15	S		
16	M	16	J	16	D	16	M	16	V	16	L	16	J	16	S	16	M	16	J	16	D		
17	V	17	L	17	M	17	S	17	D	17	M	17	V	17	D	17	M	17	V	17	L		
18	S	18	J	18	S	18	M	18	V	18	D	18	M	18	S	18	L	18	J	18	S		
19	V	19	D	19	M	19	V	19	L	19	J	19	D	19	M	19	V	19	D	19	M		
20	S	20	L	20	J	20	S	20	M	20	V	20	L	20	M	20	S	20	L	20	J		
21	D	21	M	21	V	21	D	21	M	21	S	21	S	21	J	21	D	21	M	21	V		
22	L	22	M	22	S	22	L	22	J	22	D	22	M	22	V	22	L	22	M	22	S		
23	M	23	J	23	D	23	M	23	V	23	L	23	J	23	S	23	M	23	J	23	D		
24	N	24	V	24	L	24	M	24	S	24	M	24	V	24	D	24	M	24	V	24	L		
25	J	25	S	25	M	25	J	25	D	25	M	25	S	25	L	25	J	25	S	25	M		
26	V	26	D	26	M	26	V	26	L	26	J	26	D	26	M	26	V	26	D	26	M		
27	S	27	L	27	S	27	M	27	V	27	L	27	M	27	S	27	L	27	J	27	V		
28	D	28	M	28	V	28	D	28	M	28	S	28	M	28	D	28	M	28	V	28	S		
29	M	29	N	29	J	29	L	29	J	29	D	29	M	29	V	29	L	29	M	29	S		
30	S	30	M	30	D	30	M	30	V	30	J	30	S	30	L	30	M	30	J	30	D		
31	V	31	D	31	S	31	M	31	S	31	M	31	S	31	D	31	V	31	D	31	L		

Les horaires des écoles

Les écoles maternelles, élémentaires et les groupes scolaires ont les mêmes horaires :



Les inscriptions scolaires

Les inscriptions scolaires pour l'année 2026/2027 s'effectuent en ligne sur l'espace famille du 1^{er} février au 31 mars 2026 (dates sous réserve).

La démarche est à effectuer :

- pour toute inscription dans une nouvelle école;
- pour les entrées en petite section de maternelle;
- pour les entrées en CP dans les écoles élémentaires Camus, Saint-Exupéry et Village.

Les familles des enfants entrant en CP dans les groupes scolaires Curie et Berthelot n'ont pas de démarche particulière à effectuer, car il n'y a pas de changement d'école.

Des pièces justificatives vous seront demandées : la liste est communiquée à chaque période d'inscription et est accessible sur l'espace famille tout au long de l'année.

À noter : les nouveaux habitants doivent suivre cette procédure dès leur arrivée dans la commune. Munis d'un certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée, ils doivent alors confirmer l'inscription de l'enfant à l'école.

Les actions éducatives

La Ville propose des interventions sur le temps scolaire visant à compléter les apprentissages de l'Éducation nationale. Elles s'intègrent dans le programme scolaire et viennent enrichir les propositions éducatives des enseignants dans les domaines de la citoyenneté, de la préservation de soi, et de la culture. La diversité des actions proposées et la mobilisation d'intervenants de qualité contribuent à l'ouverture des écoles sur leur environnement, encourageant les approches pédagogiques transversales. La liste complète est disponible sur le site de la Ville : www.montsaintaignan.fr/annuaires/actions-educatives

Les actions éducatives s'articulent autour des thématiques suivantes :

- **Donner le goût du sport** grâce à des séances de sport financées par la Ville et dispensées par des éducateurs sportifs municipaux ou des partenaires du territoire : natation, golf, journée de l'olympisme, etc.;

- **Sensibiliser à la culture** avec des ateliers musicaux, un accès à la bibliothèque Marc-Sangnier et des animations autour du livre, des séances de cinéma, des visites d'exposition, des rencontres avec des artistes, etc.;
- **Éduquer à la santé et au bien-être** pour parfaire l'apprentissage de l'équilibre alimentaire avec "Bien manger, ça s'apprend" et du vivre-ensemble. Pour les plus grands, une campagne de prévention sur les méfaits du tabac "Jamais la 1^{re} cigarette" est aussi organisée;
- **Inculquer les bons gestes** avec une campagne de sensibilisation sur l'utilisation raisonnée des écrans, des interventions de la Police nationale pour prévenir des dangers d'internet, des ateliers de prévention routière et de secourisme;
- **Enseigner le civisme** en travaillant sur les notions de vivre-ensemble à travers la cohésion d'équipe, de citoyenneté par la découverte du fonctionnement d'une mairie, et de devoir de mémoire;
- **Préserver l'environnement** avec des campagnes et des interventions sur le changement climatique, la biodiversité, la préservation de la nature et ses ressources, le tri et recyclage des déchets, ainsi que sur le gaspillage alimentaire.

Les adultes au contact des enfants

Les responsables de groupes scolaires

Pour faciliter le contact avec la Ville, chaque groupe scolaire est doté d'un responsable de groupe scolaire (RGS), relais entre les familles et la direction de l'enfance sur les temps scolaires et périscolaires. Il est secondé d'un adjoint (RGSA).

Albert-Camus

Carole-Anne Voisin

Tél. 06 61 73 20 81 - carole-anne.voisin@montsaintaignan.fr

Adjoint : Ludovic Blanc

Berthelot

Laury Williams

Tél. 02 35 98 16 44 - laury.williams@montsaintaignan.fr

Adjointe : Blandine Seneca

Pierre et Marie-Curie

Laëtitia Lemonnier

Tél. 06 61 73 45 38 - laetitia.lemonnier@montsaintaignan.fr

Adjointe : Charlotte Normand

Saint-Exupéry

Caroline Morin

Tél. 06 61 72 49 85 - caroline.morin@montsaintaignan.fr

Adjointe : Elsa Ygout

Village

Pierre-François Masson

Tél. 06 61 72 27 40 - pierre-francois.masson@montsaintaignan.fr

Adjointe : Fanon Baligout

Les Atsem : agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

Au côté des plus petits, 17 Atsem accompagnent les enfants tout au long de leur journée au sein des 3 écoles maternelles et des 2 groupes scolaires. Acteurs indispensables de la vie des plus petits, ils ont trois missions principales : assister les enseignants en classe, contribuer à l'apprentissage de l'autonomie des enfants et maintenir la propreté des locaux et du matériel.

Les agents d'entretien

Les agents d'entretien sont chargés du nettoyage quotidien des écoles. Dépoussiérage, désinfection, lavage, etc., ce sont les missions des 12 agents qui veillent à ce que les enfants passent leurs journées dans des locaux agréables et bien entretenus. En parallèle, ils assurent le service des repas sur le temps de la pause méridienne. En période de vacances, ils sont chargés également de la propreté des locaux de l'accueil de loisirs.

Les animateurs

Les 60 animateurs permanents de la Ville interviennent aux côtés des enfants tout au long de l'année aux différents moments de la journée. Le matin avant la classe, ils sont présents pour un accueil en douceur. Sur la pause méridienne, ils accompagnent le repas, et proposent des jeux et activités avant la reprise de la classe. Après l'école, ils proposent un espace dédié pour encadrer les enfants qui souhaitent faire leurs devoirs, participer à des projets d'animation et à des parcours découvertes.

Les élus référents des écoles

Au sein du Conseil municipal, 6 élus siègent en conseil d'école et font le relais entre ses membres, la direction de l'enfance, l'élue à l'enfance, Stéphanie Tourillon (stephanie.tourillon@montsaintaignan.fr) et le maire, Catherine Flavigny.

- **Albert-Camus maternelle et élémentaire :**

Brigitte Petit - brigitte.petit@montsaintaignan.fr

- **Saint-Exupéry maternelle et élémentaire :**

Laure O'Quin - laure.oquin@montsaintaignan.fr

- **Village maternelle et élémentaire :**

Valérie Berteau - valerie.berteau@montsaintaignan.fr

- **Groupe scolaire Berthelot :**

Laurence Lechevalier - laurence.lechevalier@montsaintaignan.fr

- **Groupe scolaire Pierre et Marie-Curie :**

Thibault Gancel - thibault.gancel@montsaintaignan.fr

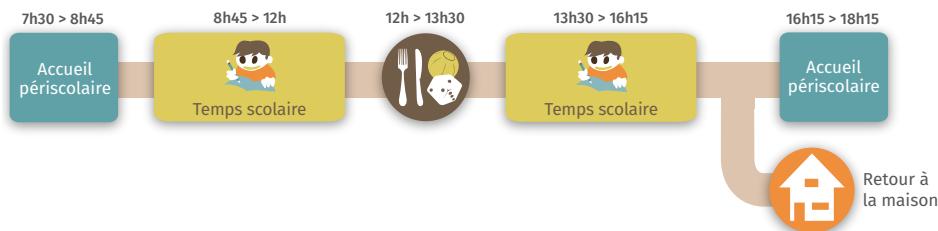
- **Saint-André (école privée) :**

Laurence Lechevalier - laurence.lechevalier@montsaintaignan.fr

L'accueil périscolaire

L'accueil périscolaire est un temps ouvert aux enfants âgés de 3 à 12 ans en dehors des temps scolaires, les lundi, mardi, jeudi et vendredi. La Ville met à disposition du personnel qualifié chargé d'encadrer cet accueil. Les animateurs se relaient pour mettre en œuvre des animations de qualité tout en permettant aux parents de concilier organisation familiale et professionnelle.

L'organisation de la semaine



Les accueils de la journée

L'accueil périscolaire du matin

De 7h30 à 8h35, les enfants peuvent être accueillis par les animateurs pour des jeux calmes ou des activités douces avant la classe. Entre 8h35 et 8h45, les animateurs accompagnent les groupes d'enfants vers leur classe.

L'accueil périscolaire du midi

Pendant la pause méridienne, les animateurs assistent les enfants pendant leur repas pour prendre le temps de manger et de se détendre. Ils proposent également des activités ou des temps de jeux pour les enfants qui le souhaitent.

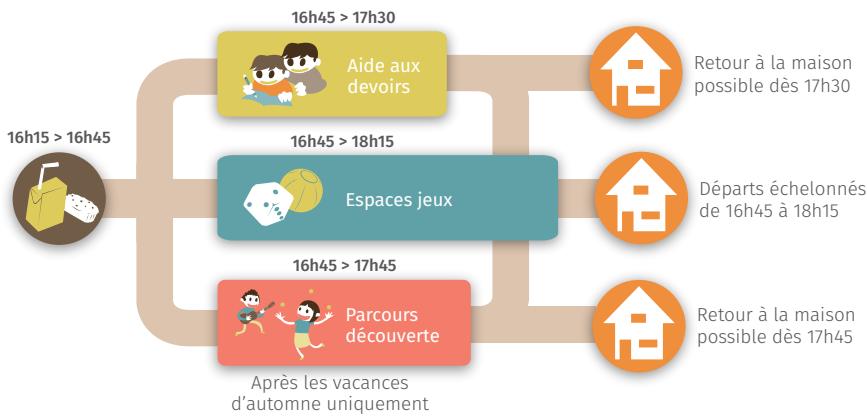
La restauration municipale

Sur le temps du midi, les écoliers bénéficient du service de restauration municipale. 27 cuisiniers et aides de cuisine confectionnent chaque jour environ 960 repas. Ils sont concoctés par les chefs au sein des cuisines de chaque école. Les menus, conformes au plan alimentaire, sont élaborés par le responsable des restaurants municipaux et les chefs de cuisine, et validés par une diététicienne. Ils sont travaillés à base de produits bruts et de saison, en privilégiant les circuits courts et la production bio.

Pour associer la restauration à l'éducation, la Ville mène des actions auprès des élèves de chaque école à différents moments de l'année. Le programme "Bien manger, ça s'apprend!" regroupe des actions sur le petit déjeuner, le goûter ou encore la

répartition des aliments dans l'assiette. La Ville participe, par ailleurs, à la semaine du goût en octobre. Enfin, un travail est également mené sur la prévention du gaspillage alimentaire, via l'opération "petite ou grande faim" qui permet d'adapter les portions de l'assiette à la faim du jour. Et lorsque les biodéchets sont là, un travail sur leur valorisation est effectué dans toutes les écoles élémentaires via des tables de tri notamment en lien avec Les Alchimistes, prestataire de la Ville.

L'accueil périscolaire du soir



Après la classe, un goûter est proposé de 16h15 à 16h45. Vous pouvez ensuite venir récupérer vos enfants jusqu'à 18h15. Durant cet accueil, les enfants ont la possibilité de faire leurs devoirs, de jouer, de se détendre, de participer à des activités ou des parcours découverte.

L'aide aux devoirs est proposée du lundi au jeudi de 16h45 à 17h30 au sein de chaque école. Un animateur référent accueille, dans une salle dédiée, les enfants souhaitant réaliser leurs devoirs en autonomie.

Les parcours découverte

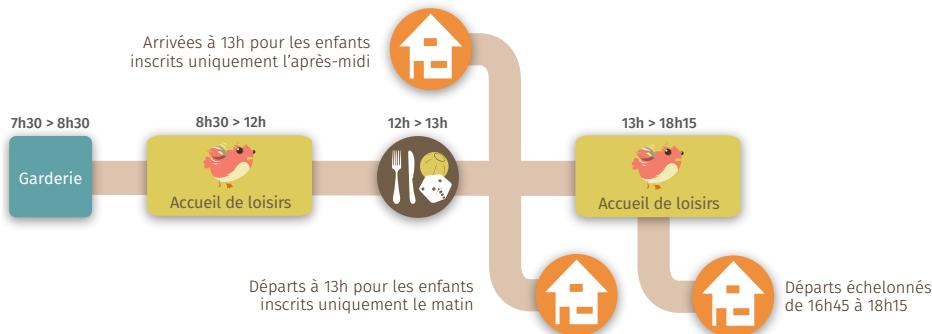
Ce type d'accueil prend la forme d'activités dispensées par des animateurs périscolaires. Ils permettent l'initiation et la sensibilisation des enfants à des pratiques variées (artistiques, culturelles, manuelles, sportives...).

Les inscriptions se font sur l'espace famille (cf. page 16). Les enfants s'engagent à être présents à chaque séance (un parcours par période). Le responsable de groupe scolaire est chargé d'établir les listes d'enfants accueillis dans les différents parcours, qui sont ensuite affichées à l'entrée des écoles, des accueils périscolaires et consultables sur l'espace famille (onglet activités).

L'accueil de loisirs

La Ville organise un service d'accueil sur les temps de loisirs (mercredi et vacances) à destination des enfants scolarisés et des collégiens jusqu'à 12 ans. Sur ces temps, les animateurs sont chargés d'encadrer les enfants et de proposer des animations diversifiées et qualitatives en lien avec des projets pédagogiques.

Le mercredi en période scolaire

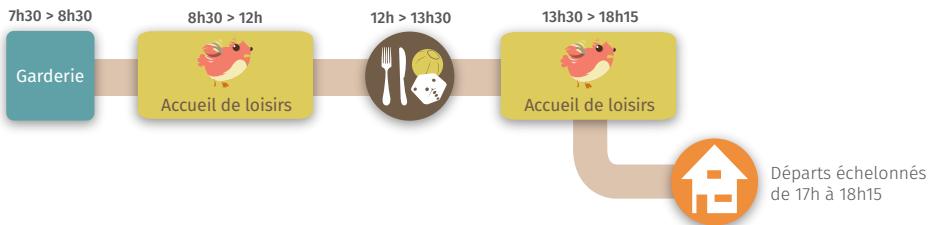


L'accueil de loisirs du mercredi se déroule sur le site Saint-Exupéry, boulevard de Broglie, dans un bâtiment spécifiquement dédié, appelé aile de loisirs *Les petits princes*. Il bénéficie d'un espace extérieur entièrement végétalisé et arboré. Tous les enfants habitant Mont-Saint-Aignan ou scolarisés dans une école publique de la commune peuvent y être accueillis. Veillez à anticiper vos réservations (cf. page 16).

L'équipe d'animation propose un programme construit autour d'activités manuelles, sportives, culturelles et organise aussi des sorties et des visites à l'extérieur de l'accueil de loisirs. Les enfants sont accueillis par groupe d'âge.

Ludovic Blanc et Elsa Ygout dirigent l'accueil de loisirs des mercredis et assurent le lien avec les familles. Pour toute question relative à l'accueil de votre enfant, vous pouvez les joindre au 06 61 72 49 85 ou par mail : ludovic.blanc@montsaintaignan.fr et elsa.ygout@montsaintaignan.fr

Les vacances



L'accueil de loisirs est ouvert à chaque période de vacances scolaires, du lundi au vendredi, excepté la première semaine des vacances de Noël (du lundi 22 au vendredi 26 décembre 2025).

Deux sites sont dédiés à l'accueil des enfants :

- *Les petits princes*, aile de loisirs de l'école Saint-Exupéry, boulevard de Broglie;
- *Rosa Parks*, rue Francis-Poulenc.

L'équipe d'animation propose des activités manuelles, sportives et culturelles pour chaque tranche d'âge et organise aussi des sorties et visites. Les activités sont imaginées autour d'une thématique différente à chaque période (ex : découverte de la langue anglaise, traditions des fêtes de fin d'année, voyage autour du monde...). Les enfants sont accueillis par groupe d'âge, et les plannings sont adaptés à leurs besoins et envies.

Les séjours enfants

L'été, en parallèle de l'accueil de loisirs, la Ville organise des séjours thématiques autour de la nature, du sport, etc., destinés aux enfants âgés de 6 à 12 ans, par groupe d'âge de 20 participants maximum. Les destinations varient en fonction des années et des projets.

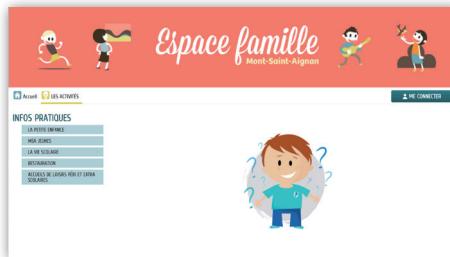
Le lien avec les familles

Pour faciliter vos démarches avec les services de la direction de l'enfance et garantir des relations de qualité, la Ville dispose d'outils d'information et de communication.

L'espace famille

La plateforme

Fonctionnel et intuitif, votre espace famille vous permet d'organiser le quotidien de votre enfant : inscription scolaire et périscolaire, et aussi, réservation pour la restauration scolaire, les parcours découverte, l'accueil de loisirs ou les activités du pôle ados.



La plateforme vous permet également de consulter les factures et payer en ligne, signaler des absences et transmettre vos justificatifs pour l'accueil de loisirs, stocker des documents, communiquer vos nouvelles coordonnées : adresse, téléphone, mail, et enfin suivre le traitement de vos demandes. Vous y trouverez également le règlement intérieur de l'accueil périscolaire et des activités de loisirs.

L'accès

Afin de pouvoir accéder à votre espace famille, vous devez au préalable activer votre compte. Pour ce faire, cliquez sur le lien envoyé par mail par la direction de l'enfance dès la première inscription de votre enfant à une activité scolaire, périscolaire ou extrascolaire. Vous pourrez ensuite vous rendre sur la plateforme depuis le site internet de la Ville : www.montsaintaignan.fr > accès rapide : Espace famille.

Si vous ne disposez pas d'ordinateur ou si vous rencontrez des difficultés dans l'utilisation de votre espace famille, un poste informatique est à votre disposition à la direction de l'enfance et à l'accueil du Centre communal d'action sociale (CCAS). Les agents d'accueil de ces deux services sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

La direction de l'enfance se tient à votre disposition au 0235143087 ou à l'adresse mail : direction.enfance@montsaintaignan.fr.

L'accueil est **ouvert au public du lundi au vendredi de 13h30 à 17h** au 61 rue Louis-Pasteur.

Les 5 étapes pour participer aux activités périscolaires et extrascolaires

Inscription administrative sur l'espace famille



	Qui peut bénéficier des activités ?	À quel moment faire l'inscription administrative ?	
Périscolaire	Les enfants scolarisés dans une école publique de la ville	Inscription faite automatiquement par la direction de l'enfance à partir du 18 août 2025	
Accueil de loisirs du mercredi	Les enfants scolarisés dans une école publique de la ville ou habitant Mont-Saint-Aignan*	Inscription faite automatiquement par la direction de l'enfance à partir du 18 août 2025	
Accueil de loisirs des vacances	Les enfants scolarisés dans une école publique ou privée de la ville, ou dans une autre commune*	Habitant de la commune <ul style="list-style-type: none">• Automne : du 15 septembre au 3 octobre 2025;• Noël : du 17 novembre au 5 décembre 2025;• Hiver : du 12 au 30 janvier 2026;• Printemps : du 9 au 27 mars 2026;• Été : du 26 mai au 12 juin 2026.	Hors commune <ul style="list-style-type: none">• Automne : du 29 septembre au 3 octobre 2025;• Noël : du 1^{er} au 5 décembre 2025;• Hiver : du 26 au 30 janvier 2026;• Printemps : du 23 au 27 mars 2026;• Été : du 8 au 12 juin 2026.
Séjours enfant	Tous les enfants scolarisés dans une école publique ou privée de la ville, ou dans une autre commune*	Du 26 mai au 12 juin 2026 pour les vacances d'été (même période que pour l'accueil de loisirs des vacances)	

*Si votre enfant n'est pas scolarisé dans une école publique de la commune, vous devrez au préalable constituer un dossier auprès de la direction de l'enfance (sous réserve des disponibilités).

Réservation



Pour certaines activités, les familles doivent procéder à une réservation, en complément de l'inscription administrative faite en début d'année scolaire :

- pour le **périscolaire du matin ou du soir** : au plus tard la veille avant 12h en jours ouvrés (soit le vendredi avant 12h pour le lundi);
- pour le **l'accueil de loisirs du mercredi** : au plus tard le dimanche précédent avant minuit (J-3). Annulation possible le mercredi précédent avant minuit (J-7).

Attention, les places étant limitées, gérez vos réservations avec précision. À partir de la 4^e absence injustifiée, toutes vos réservations de l'année seront supprimées et il sera impossible de replanifier de nouvelle réservation avant la fin de la période en cours.

Activité

L'enfant participe à l'activité périscolaire ou extrascolaire pour laquelle il est inscrit. Sa présence est comptabilisée pour ensuite être facturée.

Facturation

Activités périscolaires	Habitant de la commune		Hors commune	
	De base	Majoré	De base	Majoré
Matin	3,35€	4,30€	4,30€	5,75€
Midi : restauration et ateliers	4,40€	5,85€	5,90€	7,75€
Midi : panier repas (PAI*) et ateliers	1,10€	1,45€	1,45€	1,90€
Soir : goûter & ateliers	3,75€	5,00€	5,00€	6,60€
Soir : panier goûter (PAI) et ateliers	3,10€	4,30€	4,30€	5,95€

* PAI : Projet d'accueil individualisé

Accueil de loisirs du mercredi	Habitant de la commune		Hors commune	
	De base	Majoré	De base	Majoré
Journée avec restauration	14,60€	18,90€	19,35€	25,10€
Journée avec panier repas et goûter (PAI)	10,65€	14,95€	15,40€	21,15€
Matin avec restauration	7,20€	9,45€	9,70€	12,55€
Matin avec panier repas (PAI)	3,90€	6,15€	6,40€	9,25€
Après-midi avec panier goûter (PAI)	6,55€	8,80€	9,05€	11,90€
Tarif horaire (réservé aux enfants à particularité)	1,00€	-	1,00€	-

Accueil de loisirs des vacances scolaires	Habitant de la commune		Hors commune	
	De base	Majoré	De base	Majoré
Garderie du matin 7h30 - 8h30	3,35 €	4,30 €	4,30 €	5,75 €
Journée avec restauration	14,60 €	18,90 €	19,35 €	25,10 €
Journée avec panier repas et goûter (PAI)	10,65 €	13,85 €	15,40 €	20,00 €
Demi-journée (réservé aux enfants à particularité)	6,90 €	9,05 €	9,70 €	12,55 €
Tarif horaire (réservé aux enfants à particularité)	1,00 €	-	1,00 €	-
Nuitée sur site	7,00 €	-	9,25 €	-
Nuitée à l'extérieur	15,70 €	-	20,35 €	-

Séjours enfants	Habitant de la commune	Hors commune
De 6 à 12 ans	30,25 €	39,30 €

Attention aux **majorations** :

- en cas de **retard** : facturation de 30 € pour chaque heure comptabilisée au-delà de l'horaire de fin d'activité (s'applique aux activités périscolaires et extrascolaires);
- en cas de participation à une **activité non réservée** dans les délais : facturation du tarif majoré;
- en cas d'**annulation** : application du tarif de base si la **suppression de la réservation** n'a pas eu lieu dans les temps.

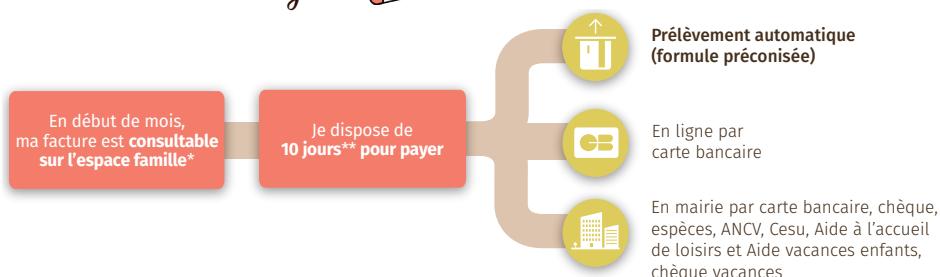
Pour éviter toute facturation des jours non honorés, un justificatif doit être fourni :

- avant le mercredi suivant en cas d'absence un mercredi;
 - dans les 7 jours suivant la fin de l'accueil pour une absence pendant les vacances.
- Justificatifs admis : certificat médical, arrêt de travail des parents, certificat de décès d'un proche, convocation officielle.

La facturation se base sur le **quotient familial**, calculé automatiquement par la Caf, sous réserve d'avoir fourni votre **numéro d'allocataire**. Les familles non allocataires doivent fournir à la direction de l'enfance une copie de leur avis d'imposition pour calculer le quotient familial.

Niveaux de réduction	
Tranches de QF	Réduction
QF ≤ 591 €	76 %
591 € < QF ≤ 830 €	50 %
831 € < QF ≤ 1 175 €	25 %
1 176 € < QF ≤ 1 968 €	12 %
QF > 1 968 €	Plein tarif

Paiement : délais et moyens



* Je suis averti par mail de la mise à disposition de ma facture. Elle comptabilise toutes les activités consommées le mois précédent.

** Passée cette date, le dossier est transmis automatiquement au Trésor public de Maromme, qui émet alors un avis de somme à payer.

Pour chacun des moyens de règlement proposés, il existe des modalités particulières à connaître. Pour bénéficier du **prélèvement automatique**, il convient de remplir le mandat Sepa auprès de la direction de l'enfance.

Quant aux autres moyens ci-dessous, ils doivent être remis physiquement à la direction de l'enfance (ouverte au public du lundi au vendredi de 13h30 à 17h) :

- **chèque** : d'un montant maximum de 1000€, il doit être libellé à l'ordre du régisseur monétique et doit porter le nom de l'enfant et son école (au dos);
- **espèces** : d'un montant de 300€ maximum, elles doivent être remise sous enveloppe à l'attention de la régie monétique avec la mention du nom de l'enfant et son école;
- **ticket Cesu** (format dématérialisé à privilégier) : paiement autorisé pour les activités périscolaires, l'accueil de loisirs du mercredi et l'accueil de loisirs des vacances pour les enfants de moins de 6 ans ;
- **aide à l'accueil de loisirs (Caf)** : paiement autorisé pour l'accueil de loisirs du mercredi et des vacances;
- **aide vacances enfants (Caf)** : paiement autorisé uniquement pour les séjours;
- **chèque vacances** : paiement autorisé uniquement pour l'accueil de loisirs des vacances et les séjours.

L'album photo numérique : Toute mon année

La Ville met à disposition des familles un accès à la plateforme *Toute mon année*. Elle rassemble de façon sécurisée des photos et vidéos prises par les responsables de groupes scolaires et les animateurs sur les temps d'accueil périscolaire et extrascolaire, avec l'accord des parents. À raison d'une publication hebdomadaire, les RGS renforcent le lien entre les écoles et les familles. Cet outil permet également l'accès à des fichiers dans une médiathèque ou encore la réalisation d'un livre souvenir de l'année scolaire écoulée. Chaque école dispose de son propre journal de bord et un album supplémentaire est dédié à l'accueil de loisirs. Pour les parents, c'est l'occasion d'avoir une vue d'ensemble du quotidien des enfants et des activités réalisées tout au long de l'année.

Les dispositifs citoyens

Le Conseil municipal des enfants

La Ville permet à des enfants du territoire de s'investir dans la vie de la commune en menant des projets et en portant la parole et les idées des autres enfants. Le Conseil municipal des enfants de Mont-Saint-Aignan se compose d'enfants élus par leurs pairs dans chaque école de la ville. Une vingtaine d'enfants des classes de CM1 et CM2 sont ainsi élus par suffrage au sein de leur établissement pour un mandat de deux ans. Les enfants se réunissent en commissions thématiques une fois par mois et en séances plénières en présence du Maire et d'élus environ deux fois par an. Les prochaines élections auront lieu début 2026.



Les Contrats loisirs jeunes

Un coup de pouce pour les loisirs des 6/18 ans ! La Ville finance partiellement l'activité culturelle ou sportive de jeunes souhaitant pratiquer une activité extrascolaire, tout au long de l'année. Ce dispositif s'adresse aux Mont-Saint-Aignanais issus de familles dont le quotient familial fixé par la Caf est inférieur ou égal à 555 € au 1^{er} janvier de l'année d'inscription. En contrepartie, le jeune s'engage à réaliser une action citoyenne.

Si votre enfant est intéressé, il convient de vous rapprocher de la direction de l'enfance, avec :

- une photo d'identité du jeune concerné;
- votre attestation Caf du mois de janvier mentionnant votre quotient familial;
- le tarif annuel de l'activité souhaitée.

Le règlement intérieur

La participation des enfants aux activités proposées par la Ville de Mont-Saint-Aignan est soumise au respect des dispositions du règlement intérieur, disponible sur l'espace famille dans l'onglet *informations pratiques* et en version papier dans toutes les écoles.

À ce titre, il concerne les services d'accueil suivants :

- restauration et accueil périscolaire (garderie);
- accueil de loisirs des mercredis et durant les vacances scolaires;
- séjours;
- activités proposées dans le cadre du pôle ados MSA Jeunes.

Ces services sont facultatifs et s'inscrivent dans une démarche pédagogique et de loisirs.

Les dispositions du règlement intérieur ont été approuvées par délibération du Conseil municipal du 19 juin 2025.

À retenir :

- Les inscriptions aux activités sont soumises à réservation dans les temps définis depuis l'espace famille (cf. page 16);
- Toute inscription non réservée sera facturée avec une majoration (cf. page 18);
- Pour les mercredis et pendant les vacances scolaires : adaptez vos réservations en fonction de vos besoins, et pensez à annuler en cas de changement de programme;
- Toute absence sur une activité sera facturée, sauf si le motif est justifié;
- Les factures doivent être réglées dans le délai imparti (cf. page 18). À défaut, la dette sera envoyée au Trésor public de Maromme pour recouvrement.

Pour les plus de 12 ans

Le collège

Après avoir effectué leur scolarité dans l'une des écoles de la ville, les enfants sont accueillis au collège Jean-de-la-Varende de Mont-Saint-Aignan :

2 rue Jean-de-la-Varende 76130 Mont-Saint-Aignan

ce.0760077w@ac-normandie.fr, Tél. 02 35 15 72 00, Fax. 02 35 15 72 08

Selon leur quartier d'habitation, certains enfants sont orientés vers le collège Barbey-d'Aurevilly à Rouen.

Le pôle ados MSA Jeunes

La Ville poursuit son accompagnement avec les jeunes. Le pôle ados MSA Jeunes, destiné aux 12/17 ans habitants ou scolarisés à Mont-Saint-Aignan, entreprend des missions selon trois axes : les loisirs, la prévention et l'accompagnement à la citoyenneté.

Les loisirs

Côté loisirs, la Ville propose aux jeunes Mont-Saint-Aignanais d'adhérer au pôle ados à hauteur de 12€/an afin de bénéficier d'activités tout au long de l'année et pendant les vacances scolaires. D'autres temps de partage sont organisés comme le *Mercredi ados*, un après-midi sur deux en accueil libre. De plus, deux séjours sont proposés aux adhérents, un au printemps, l'autre en été. Enfin, pour s'inscrire, remplissez la fiche disponible en accès libre sur l'espace famille, onglet édition de documents, et réservez les activités depuis votre portail personnel.

La prévention

La Ville travaille en étroite collaboration avec le collège pour organiser des actions de prévention. Tous les niveaux sont sensibilisés au travers de jeux et de mises en situation à l'usage des réseaux sociaux, à la perception de soi et au développement personnel, à la prise de parole en public, à l'équilibre alimentaire, etc.

L'accompagnement de projets

Le troisième axe vise à l'accompagnement à la citoyenneté notamment via la préparation de l'avenir des jeunes : aiguiller les choix d'orientation, répondre aux questions sur le Bafa, le permis, etc., et au développement de projets : les jeunes font part d'une idée et la mettent en œuvre avec la coordinatrice du pôle ados de la Ville.

Enfin, dans une démarche de prévention, la coordinatrice du pôle ados fait partie du dispositif *Promeneur du net*. Sur les réseaux sociaux, elle assure une présence éducative et a pour mission d'écouter, de conseiller et de créer du lien à distance avec les adolescents et leurs familles.

Retrouvez Inès Imzilen sur Facebook, Snapchat et Instagram : Inès MSAJeunes



Ville de Mont-Saint-Aignan

Guide de l'enfant à partir de 3 ans - 2025/2026

Directeur de la publication : Catherine Flavigny

Rédaction, coordination, distribution, photos,

conception graphique : direction communication

Dépôt légal : à parution

Impression : imprimerie Sodimpal,

111 rue du Général de Gaulle, 76520 Franqueville-Saint-Pierre

Tirage : 300 exemplaires



Direction de l'enfance

61 rue Louis-Pasteur
76130 Mont-Saint-Aignan
02 35 14 30 87
direction.enfance@montsaintaignan.fr
www.montsaintaignan.fr